

Que représente la pornographie ?

Alain Giami

► **To cite this version:**

Alain Giami. Que représente la pornographie ?. Bateman Simone. Morale sexuelle, CNRS, pp.33-65, 2002, Cahiers du CERSES. <inserm-00519259>

HAL Id: inserm-00519259

<https://www.hal.inserm.fr/inserm-00519259>

Submitted on 19 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alain GIAMI. Que représente la pornographie ? pp. 33-65, In : S. Bateman (ed.). *Morale sexuelle* (vol.4). Paris, Cerses-CNRS, 2002.

Que représente la pornographie ? Cette question est à entendre dans un double sens en prenant en compte d'un côté, la façon dont la pornographie en tant que champ est représentée et de l'autre, ce qui est représenté à l'intérieur de ce qu'on appelle la pornographie. D'une part, "La pornographie" fait l'objet de représentations extrêmement diverses de la part des différents acteurs qui se sont intéressés à elle et qui en donnent des définitions différentes, fondées sur des attitudes et des opinions aussi très différentes. Les discours qui traitent de la pornographie, y compris les discours théoriques, sont sous-tendus par des représentations de "la pornographie", de la sexualité, de la vie, de la mort, du bien et du mal. La notion de "pornographie" constitue la représentation condensée d'un univers complexe dont il convient d'analyser les contenus et les contours. En d'autres termes, on peut considérer qu'un discours sur la pornographie apporte au moins autant d'éléments de connaissance sur le sujet qui parle de "la pornographie" que sur "la pornographie" elle-même. D'autre part, des documents qui représentent des situations extrêmement diversifiées sont considérés, sans aucune différenciation, comme relevant de "la pornographie". Et on peut se demander si la pornographie ne représente pas d'autres choses que la sexualité. Cette condensation du champ de "la pornographie" a conduit certains auteurs à établir une équivalence entre la pornographie et la sexualité. Il est donc important de démontrer que la pornographie n'est pas la sexualité et qu'elle n'en est qu'une représentation socialement élaborée et historiquement située dont le sens mérite d'être décrypté. Enfin la pornographie entretient des liens avec la sexualité dans la mesure où en représentant des situations considérées comme sexuelles, elle peut, dans certains cas avoir un impact sur l'activité sexuelle de ceux qui en font la consommation. Ceci amène à se poser de la place de la pornographie dans l'activité sexuelle et de la consommation de pornographie en tant qu'activité sexuelle.

On aura compris que la notion de représentation est centrale dans mon propos et que j'étudie moins la pornographie elle-même que les discours et les représentations dont la pornographie est l'objet.

ESSAI DE DEFINITION OPERATOIRE

Fantasmes et excitation

Je suis parti de la définition donnée par le psychanalyste Robert Stoller qui considère que la pornographie est "un produit fabriqué avec l'intention de produire une excitation érotique. La pornographie est pornographique quand elle excite. Toute la pornographie n'est donc pas pornographique pour tous" ². Au niveau de la réglementation de l'accès à la pornographie, Stoller précise aussi que les produits classés "X" présentent des documents sexuellement explicites, qui ne sont pas nécessairement excitants pour tout le monde. Cette distinction est fondamentale dans la mesure où toutes les représentations visant à produire de l'excitation ne sont pas réductibles aux documents visuellement explicites et que, d'autre part, toute forme de représentation "sexuellement explicite" ne suscite pas nécessairement de l'excitation sexuelle quelle que soit l'intention de son auteur.

Scripts sociaux de la sexualité

Par ailleurs, les sociologues américains John Gagnon et William Simon ont traité la pornographie comme un exemple de *script social* de la sexualité. Ils ont constaté que la pornographie ne représente jamais des actes sexuels ordinaires dans un contexte ordinaire, et en parlant "d'ordinaire" ces auteurs pensent principalement à la sexualité conjugale. La règle de représentation serait la suivante : "si l'activité est conventionnelle, le contexte ne l'est pas ; si le contexte est conventionnel c'est l'activité ne l'est pas" ³. On établit donc une distinction entre les formes d'activité sexuelles dominantes et considérées comme normales, c'est-à-dire celles qui sont réalisées par la majorité de la population (les relations hétérosexuelles, qu'elles soient génitales, buccogénitales ou anales) et les formes minoritaires de la sexualité (le sado masochisme, la bestialité, l'homosexualité, et bien d'autres encore ...). Il est difficile d'évaluer le poids respectif de ces différents types de contenus dans l'ensemble de la production pornographique. Alan Soble, dans l'article qui sert de base à notre discussion, évalue à peu près à 15 % la part des sexualités minoritaires qui sont représentées sur le marché des sex-shops,

² R. Stoller. *L'imagination érotique telle qu'on l'observe*. Paris, PUF, 1989. p. 3.

³ J. Gagnon, W. Simon. *Social conduct. The social sources of human sexuality*. Chicago, Aldine, 1973.

alors que d'autres auteurs, qui ne sont pas en faveur de la pornographie, considèrent que c'est en cela que consiste l'essentiel de la pornographie : meurtres, violence envers les enfants et les femmes, humiliation et dégradation. Plus fréquemment, on considère que la pornographie représente une sexualité sans amour et plus généralement une activité sexuelle "décontextualisée". L'évaluation de la proportion des types d'images et de scénarios qui sont diffusés dans ces messages est un enjeu important pour savoir ce que représente la pornographie. Mais en l'absence de la possibilité de mener une analyse exhaustive de l'ensemble de la pornographie diffusée, une telle évaluation est impossible.

Consommation de pornographie : les hommes et les femmes ?

Il faut en outre préciser que la pornographie, celle qui représente des situations sexuellement explicites dans le but de susciter une excitation, s'adresse principalement aux hommes. Près d'un homme sur deux déclare avoir "parfois" regardé des documents pornographiques contre seulement moins de 20 % des femmes. 20 % des hommes et 50 % des femmes déclarent n'avoir "jamais" lu un journal pornographique. Par contre, la consommation de films ou de spectacles pornographiques semble plus élevée. Seulement 10 % des hommes et 34 % déclarent n'avoir jamais vu un tel film ⁴. Cette consommation s'inscrit dans les profils d'activité sexuelle de ces hommes. La majorité des hommes consommateurs de magazines pornographiques ont une activité sexuelle supérieure à la moyenne des hommes (fréquence des rapports sexuels, nombre de partenaires, diversité des pratiques sexuelles, masturbation plus fréquente, diversité des fantasmes). Ces hommes se déclarent en outre moins "satisfaits de leur vie sexuelle actuelle". Une proportion moins importante d'hommes, utilise la pornographie comme substitut à une vie sexuelle relationnelle, et notamment les consommateurs plus jeunes ⁵. Dans les deux cas, la consommation de pornographie est fortement corrélée avec la pratique fréquente de la masturbation. Ceci semble constituer l'impact principal de la pornographie sur l'activité sexuelle. Le fait que la pornographie puisse favoriser le développement d'une activité sexuelle fantasmatique importante accompagnée de masturbation n'est pas présent dans les débats actuels sur les effets de la pornographie. Rappelons à ce propos que la consommation de

⁴ A. Giami, P. de Colomby. *op.cit.*

⁵ A. Giami, P. de Colomby. La vie sexuelle des amateurs de pornographie. *Sexologies - Revue Européenne de Sexologie Médicale*, 1997, 6 (22), pp. 40-47.

pornographie est une pratique importante dans les institutions fermées et imposant une stricte séparation des sexes ⁶.

Il est impossible, à l'heure actuelle, de dire si cette consommation a augmenté et dans quelles proportions. Le "rapport Simon" ⁷ publié en 1972 comprenait une question sur la lecture de "livres d'éducation sexuelle" et de "livres érotiques" (assimilés par les auteurs aux publications à caractère pornographique). Il est intéressant de noter que le terme de "pornographie" n'est pas utilisé dans le rapport Simon. Est-ce le signe d'une plus grande tolérance à l'égard de la pornographie ou bien l'impossibilité de concevoir que la pornographie intéresse une majorité de citoyens ? La formulation "soft" adoptée par le Dr. Simon et son équipe avait permis d'observer que 64% des hommes et 38% des femmes avaient déclaré avoir lu des "livres érotiques" au cours de leur vie et 22% des hommes et 12% des femmes, "depuis un an". L'enquête ACSF n'avait pas utilisé les mêmes critères pour évaluer cette consommation et on ne dispose pas à l'heure actuelle d'enquête sérieuse permettant d'évaluer les évolutions récentes au cours des dix dernières années. Par contre on sait que les moyens de diffusion de la pornographie se sont considérablement diversifiés depuis cette époque, et notamment grâce au développement des nouvelles technologies de la communication.

Robert Stoller a démontré que les romans et les magazines sentimentaux, consommés en grande majorité par les femmes constituent l'équivalent féminin de la pornographie dans la mesure où ils sont fondés sur l'intention de produire une excitation à contenu sexuel non explicite. Cette production n'est pas considérée comme pornographique ⁸.

La définition de travail de la pornographie que j'utilise est fondée sur trois critères : la représentation d'actes et de situations érotiques impliquant des personnes ; l'intention de produire une excitation érotique sur le spectateur ; l'encadrement et la réglementation légale qui limitent la production, la diffusion ou la consommation de ces documents. La pornographie

⁶ A. Giami. Les organisations institutionnelles de la sexualité. *Handicap – revue de sciences humaines et sociales*, n° 83, pp. 3-29, 1999.

⁷ P. Simon, J. Gondonneau, L. Mironer, A.-M. Dourlen-Rollier. *Rapport sur le Comportement Sexuel des Français*. Paris, Julliard, Charron, 1972.

entendue ainsi constitue ainsi une forme de stimulation sexuelle socialement diffusée dans l'espace public et pouvant être consommée dans l'espace domestique. Elle pose donc les questions suivantes : Est-il légitime de représenter des actes et des situations érotiques impliquant des personnes ? Quelles sont les implications sociales et culturelles de ce type de représentation ? Est-il légitime de stimuler l'excitation sexuelle à l'aide de ce moyen ? Dans quelles conditions est-il légitime de stimuler l'excitation sexuelle au moyen de représentations sexuelles ?

IMPLICATION SUBJECTIVE ET OBSTACLES EPISTEMOLOGIQUES

En hommage à l'œuvre de Georges Devereux qui a élaboré la théorie du "contre-transfert du chercheur" ⁹, je souhaite exposer tout d'abord mon intérêt pour la pornographie et rappeler les différents travaux de recherche que j'ai menés dans ce domaine. Je regarde de la pornographie depuis longtemps : cela m'amuse, cela constitue une sorte d'expérience de fiction, et cette expérience suscite chez moi, et chez d'autres personnes avec lesquelles j'ai pu en discuter, des réactions aussi diversifiées que le plaisir, le dégoût, l'indifférence, l'ennui, la curiosité ou la honte. L'alternance et l'intensité de ces réactions rend difficile l'effort soutenu de compréhension rationnelle du phénomène et la "distanciation" ¹⁰ nécessaire à tout effort de rationalisation est très difficile lorsqu'il s'agit de traiter de la pornographie. Le sens commun, l'implication personnelle et les valeurs morales auxquelles on adhère personnellement sont au cœur des recherches sur la pornographie au même titre que dans les recherches sur la sexualité. Les obstacles ne sont pas que "psychologiques". De nombreux auteurs ont mis en évidence l'influence du sens commun et de l'imaginaire sur la pensée sur la sexualité. G. Lanteri Laura a montré comment les théories scientifiques sur les perversions sont "prises" dans les opinions et a recommandé d'analyser ces opinions préalablement à tout effort théorique :

Le discours scientifique est à la fois connaissance (vraie ou présumée vraie) des phénomènes et connaissance des opinions (sociales) sur ces mêmes phénomènes. Prétendre ne s'intéresser qu'à la connaissance des phénomènes c'est adopter à l'avance un parti sur la connaissance des opinions, car c'est admettre avant tout examen que les opinions se réduisent à des connaissances fallacieuses ou imparfaites, destinées à disparaître quand se montre la connaissance vraie. ... En

⁸ R. Stoller, *op. cit.*

⁹ G. Devereux. *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris, Flammarion, 1980.

¹⁰ N. Elias. *Engagement et distanciation*. Paris, Fayard, 1993. (tr.fr.)

matière de perversions, nous ne pouvons oublier que c'est la *doxa* qui délimite le champ des phénomènes dont l'*épistémé* traitera : l'opinion vient indiquer le domaine des comportements pervers, et la connaissance reste à cet égard tributaire de l'opinion, même si elle modifie en cours de route l'étendue de ce champ. C'est pourquoi, en nous astreignant avec vigilance aux distinctions nécessaires, nous devons tout à la fois élucider un certain nombre de théories psychopathologiques des perversions et comprendre leurs rapports avec les représentations sociales qui aident notre culture à s'accommoder de l'existence des perversions et de la présence des pervers." (Lanteri Laura, 1979, p. 15)

Steven Marcus, un historien américain qui a analysé en détail la somme monumentale d'un "Anonyme anglais", un ouvrage longtemps considéré comme "pornographique", rappelle aussi par ailleurs dans son étude sur la société Victorienne : la proximité et la similarité de l'activité scientifique sur la sexualité avec la pornographie.

"Dans la mesure où il s'agit d'une étude sur les fantasmes humains, il peut être nécessaire de commencer en rappelant que les fantasmes officiels portaient au dix-neuvième siècle le nom de connaissance scientifique. J'emploie de terme de "fantasme" dans un sens qui n'est pas péjoratif, mais pour décrire les caractéristiques d'une pensée ou d'un esprit que l'on rencontre dans les traités scientifiques ou médicaux de la sexualité humaine au XIX^e siècle, en Angleterre. On verra comment, ce mode de pensée est fondé sur une masse d'affirmations non prouvées, qui ne sont pas discutées et qui restent largement inconscientes. Les procédures logiques sont faibles et fondées sur l'association d'idées plutôt que rigoureuses et séquentielles; la démarche qui consiste à confirmer ce qui est déjà porté comme une croyance plutôt que d'adapter ces croyances à un savoir nouveau et perturbant constitue l'une de ses principales caractéristiques. Comme nous le verrons, la connaissance scientifique partage toutes ces caractéristiques avec la pornographie elle-même. Il ne fait aucun doute que la majorité des gens pensent de cette façon la plupart du temps – c'est à dire qu'une part importante de notre pensée s'exprime sous la forme d'opinions ou d'affirmations; dans un autre contexte, une telle pensée a les caractéristiques de ce qu'on désigne dans les sciences sociales comme "idéologie". De plus, aucun thème n'a la capacité de la sexualité à susciter de telles réponses n'a la possibilité réponses toutes prêtes". (Marcus, 1964, p. 1)

Ces deux références, qui montrent bien comment le travail scientifique sur la sexualité reste le plus souvent pris dans les mailles de l'opinion et de l'idéologie, serviront de fondement à mes interrogations, d'une part pour bien montrer comment la pensée que je tente de développer est inscrite dans mon intérêt positif pour la pornographie et, d'autre part, afin d'appliquer ce même principe aux positions qui d'une façon ou d'une autre condamnent la pornographie. Ce travail est fondé sur le postulat selon lequel toute position théorique dans ce domaine est considérée comme la rationalisation de préjugés politiques ou personnels souvent non explicités.

EXPERTISE

J'ai acquis une expertise professionnelle dans ce domaine en étudiant certains aspects de la pornographie (contenu des messages, sociologie du milieu de la pornographie et psychosociologie des amateurs de pornographie).

Ma première communication scientifique portait sur la pornographie. En 1977, au Congrès International de psychanalyse qui s'était tenu à Milan sous la houlette de Armando Verdiglione (un entrepreneur culturel italien), j'avais présenté une analyse des scénarios des films pornographiques qui étaient diffusés dans les salles publiques¹¹. A cette époque, où l'on croyait encore à la "libération sexuelle", on était confronté à deux types d'analyse du cinéma pornographique. Dans l'une on considérait que la pornographie était un ensemble d'images sans scénario, sans logique narrative, sur le modèle de certains documents surréalistes. Dans l'autre perspective, que j'avais défendue, on considérait que ces films étaient construits selon un scénario très précis. Le message résidait dans le scénario plutôt que dans les images. On y voyait un certain nombre d'individus, hommes et femmes, se livrer à des pratiques sexuelles dont le déroulement était extrêmement ritualisé. Il s'agissait toujours de la même succession de pratiques. Au cours des années 60 et 70 cela comprenait principalement des coïts à plusieurs personnes, des actes de fellation, éventuellement des pénétrations anales et des relations entre femmes. La logique narrative qui organisait la présentation des actes sexuels était porteuse d'une morale implicite. Dans une première période, (globalement avant 1968), le récit se concluait avec la punition (la castration) de ceux (et surtout celles) qui jouissaient du sexe (accident de voiture, maladies, rupture). Dans une deuxième période, au cours des années 70, les scènes sexuelles s'inscrivaient dans une sorte de processus thérapeutique du couple. L'expérience des relations et des actes sexuels diversifiés constituait un passage obligé vers la reconstruction du couple considéré *in fine* comme le lieu idéal de l'épanouissement sexuel.

Par la suite au milieu des années 90, j'avais pris contact avec la Direction Générale de la Santé pour proposer une étude exploratoire sur la possibilité d'utiliser la pornographie comme moyen de développer la prévention contre le sida. Je parlais de l'idée selon laquelle les messages de prévention destinés au hétérosexuels (et même aux homosexuels) étaient fondés sur une

¹¹ Ces salles ont disparu, alors que dans les années 70 il y avait 25 salles de cinéma consacrées aux films pornographie, sur les Grands Boulevards, à Pigalle, aux Halles et à Montparnasse.

association entre la sexualité et la santé (une liaison sémantique tout au moins). Cette imposition de signification à l'activité sexuelle qui liait préservation de la santé et sexualité me semblait un peu décalée par rapport à l'expérience subjective de la sexualité et de l'excitation sexuelle, dans la mesure où la préservation de la santé n'est pas la motivation principale à l'œuvre dans l'activité sexuelle, même si elle peut être présente. J'avais donc proposé de prendre contact avec les experts en communication érotique, c'est-à-dire les producteurs et les acteurs du monde de la pornographie, pour examiner avec eux comment on pouvait inclure l'usage du préservatif dans des documents desquels seraient exclus la question de la santé. L'idée générale visait à *érotiser l'usage du préservatif*.

Cette idée m'avait été inspirée par le magazine *Sexy Mag* (de la catégorie dite "magazines de charme" et non des magazines pornographiques) qui avait publié spontanément un dossier : "Comment prolonger votre plaisir, découvrez les nouvelles techniques à l'époque du sida ?".

J'avais pris contact avec le rédacteur en chef qui, à ma grande surprise, s'avéra être une rédactrice en chef. Le seul "magazine de charme", parmi les sept ou huit en vente dans les kiosques en France, qui avait fait quelque chose sur le sida était donc dirigé par une femme, qui était par ailleurs une journaliste professionnelle. Nous avons mené ensemble cette action en réalisant un "sujet" photographique, incluant l'utilisation de préservatifs dans un ensemble de photos érotiques simulant des pénétrations génitales.

Au cours de l'enquête que j'ai menée à cette occasion, j'avais constaté que les producteurs de films pornographiques étaient incapables ou refusaient d'élaborer un discours visuel impliquant l'utilisation du préservatif, et refusaient surtout que les acteurs et les actrices utilisent des préservatifs lors du tournage des scènes de pénétration réelles (ce qui peut être dissimulé au cours du montage). Cette situation m'avait semblé avoir pour effet d'exposer au risque d'infection les acteurs et actrices concernés. J'avais alerté la Direction générale de la santé sur l'impossibilité de travailler avec les pornographes pour élaborer des choses originales, et sur la présence d'un groupe à risque. Le Ministère de la santé n'a pas donné suite à mon rapport ¹².

¹² A. Giami. *Pornographie et prévention du VIH - Étude exploratoire*. Rapport de fin de contrat à la Direction Générale de la Santé. Paris, Janvier 1995. 70 pages (avec P. de Colomby et F. Paterson).

Si je raconte cet épisode — reprenant ainsi une méthode utilisée en sociologie de l'éthique, l'étude de cas — c'est qu'il permet de poser un ensemble des problèmes concernant la pornographie, traités par ailleurs dans la littérature, en sciences sociales. Il s'agit notamment de la question de l'impact de la pornographie sur les consommateurs (la pornographie comme "apprentissage"), de l'utilisation de la pornographie pour des objectifs socialement valorisés, du rapport entre la réalité des actes sexuels mis en scène dans les films et de leur représentation, de la violence et de la domination qui est à l'œuvre dans la production de documents pornographiques.

LA CONSTRUCTION DE L'OBJET PORNOGRAPHIE

La relative rareté des travaux réalisés en France

Peu de travaux de recherche sur la pornographie ont été réalisés en France, ce qui contraste avec le volume de la littérature produit aux Etats-Unis et dans les pays protestants. Ainsi l'analyse scientifique de la pornographie est un phénomène principalement américain alors que l'histoire de la pornographie montre comment celle-ci s'est développée depuis la Renaissance en Europe et plus particulièrement en Italie, en France et dans une moindre mesure en Angleterre¹³.

On trouve, en France, quelques travaux réalisés dans le champ de la critique cinématographique qui représente le secteur le plus développé : des thèses qui ont été transformées en livres, quelques articles et des dossiers thématiques dans les revues de cinéma. Il n'y a quasiment pas de travaux en psychologie expérimentale, psychologie cognitive ou psychologie sociale, à l'aide desquels on pourrait tenter de mesurer l'impact de la pornographie sur les comportements ou les relations sexuelles.

Marie-Françoise Hans et Gilles Lapouge ont publié en 1978 : *Les femmes, la pornographie et l'érotisme*. Ces auteurs cherchaient alors à définir les caractéristiques et les conditions d'un érotisme qui pouvait s'adresser aux femmes, exclues de la consommation de pornographie. Il faut rajouter quelques travaux de journalistes, comme *Porno business*, de R. Faligot et R. Kauffer, qui dévoile les soubassements mafieux et financiers de la pornographie. Le sociologue Patrick

¹³ L. Hunt. *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*. New York, Zone Books, 1993.

Baudry a travaillé sur la question. Dans son ouvrage *La pornographie et ses images*, chez Armand Colin (1997), il étudie la pornographie comme une forme de ritualisation de l'activité sexuelle. P. Baudry montre que l'activité sexuelle ritualisée représentée dans le cinéma pornographique n'est pas l'activité sexuelle commune, mais une activité sexuelle reconstruite différemment. L'observation des positions prises par les acteurs pour permettre à la caméra de se situer au cœur de l'action, met en évidence que ce ne sont pas des positions adoptées par la moyenne des gens car elles demandent une grande souplesse. Au travers de son analyse, P. Baudry montre bien qu'il s'agit de représentation.

À ma connaissance, en France, les féministes ne disent pas grand-chose sur la pornographie, contrairement à ce qui passe aux Etats-Unis où il existe une véritable industrie, pourrait-on dire, de l'analyse de la pornographie par les femmes et les féministes, qui met en présence des positions extrêmement divergentes.

L'analyse des réactions des consommateurs de pornographie

La littérature existant en ce domaine semble avoir accordé une place importante à l'analyse des réactions des consommateurs à l'exposition "naturelle" ou expérimentale à des messages pornographiques¹⁴.

Les principales études portant sur les effets de l'exposition à la pornographie sont sous-tendues par deux paradigmes de recherche. Celui de *l'apprentissage* : "l'exposition à la pornographie, dans des conditions expérimentales peut conduire les sujets à commettre des agressions sexuelles ; les gens imitent ce qu'ils voient ou, au moins, deviennent moins sensibles à la violence sexuelle contre les femmes" - et *la catharsis* : "réduction des pulsions agressives à travers l'expérience de systèmes symboliques comme l'art par exemple"¹⁵. L'auteur de ce texte met, en outre, en évidence le fait selon lequel les résultats des recherches sur l'exposition à la pornographie confirment souvent les biais idéologiques et les préjugés préalables (positifs et négatifs) des chercheurs à l'égard de la pornographie.

¹⁴ Journal of Social Issues, 1973, Vol. 29, n° 3 : *Pornography : attitudes, use and effect*.

¹⁵ T. McCormack (1988). "The censorship of pornography : Catharsis or learning ?" *American Journal of Orthopsychiatry* 5, 8 (4), pp. 492-504.

À titre d'exemple, Berl Kutschinsky a réalisé au début des années soixante-dix, une étude fondamentale au Danemark. A cette époque, on a pu assister à un important mouvement de libéralisation de la pornographie dans ce pays. L'étude de Berl Kutschinsky a constitué une expérimentation en grandeur nature sur la question de l'impact de la pornographie sur les conduites sexuelles et sociales. Ces travaux ont montré qu'il y a eu, à cette période, une diminution des crimes et des délits sexuels, notamment contre les femmes¹⁶. D'autres études, menées dans les différents États américains, ont montré que dans les États où la pornographie est libéralisée, on observe aussi des attitudes plus libérales dans les rapports avec les femmes, et moins de crimes sexuels. Mais il est difficile d'avoir des certitudes en la matière, car les mesures sont difficiles, et que l'on trouve toujours des études qui affirment le contraire de la précédente.

Un autre modèle interprétatif est à l'œuvre dans des recherches sur les comportements sexuels, dans lesquelles on distingue la consommation de pornographie comme *substitut* à une activité sexuelle avec un partenaire, ou comme *complément* à un répertoire de conduites sexuelles¹⁷.

L'Etat et la régulation de la pornographie

La pornographie peut être étudiée du point de vue du rôle de l'État, en termes de science politique, dans la distribution, la régulation, le contrôle ou l'interdiction de la diffusion de messages à contenu sexuellement explicite. Différentes formes de réglementation de cette diffusion existent : l'interdiction pure et simple ou la répression de certains types de contenus, la restriction de la diffusion selon les publics, adultes, enfants, adolescents, moins de 18 ans.

L'interdit majeur et absolu en France porte actuellement sur la pornographie pédophile, du point de vue de la production, la diffusion, la consommation et la possession, et ceci pour tous les publics. Jusqu'en 1995, en France, la diffusion des scènes zoophiles (qu'on trouvait en vente libre à Amsterdam dans les sex-shops pour adultes) était strictement interdite. Était aussi interdit tout ce qui concerne la scatologie, surnommée populairement "le caviar", c'est-à-dire les

¹⁶ B. Kutschinsky. Rapport sur les crimes sexuels et la pornographie au Danemark 1970. Paris, U.G.E. 10/18, 1972.

¹⁷ Cf. A. Giarni & P. de Colomby, *op.cit.*

²⁰ C. Bier. *Censure moi. Histoire du classement X en France*. Paris, L'esprit frappeur, 2000.

scènes de défécation d'un sujet sur un autre. Avec la publication du *Nouveau Code Pénal*, une sorte de compromis s'est opéré entre les diffuseurs de pornographie et la police, lequel consiste à éviter la diffusion auprès des mineurs. Les "magazines de charmes" qui sont en vente dans les kiosques à journaux, et donc accessibles à tout le monde, sont maintenant sous cellophane, de sorte qu'on ne peut plus les feuilleter. Cette mesure s'adresse principalement aux mineurs de 18 ans. Par contre, il y a une plus grande tolérance dans les sex-shops, accessibles aux seuls adultes, où les films zoophiles et scatologiques sont désormais en vente libre, aux adultes en France.

On voit qu'au niveau de la diffusion, le rôle de l'État, et en fait de la police et de la censure est important : il régule la circulation et la production de ces documents, suivant le contenu ou suivant les publics. En 1975, la fameuse loi française sur les "films X" (loi fiscale taxant à 33 % tous les films pornographiques) qui a restreint la diffusion de ces films à des salles spécialisées, a été une autre façon d'intervenir sur le marché et de créer une hiérarchie entre le "hard" et le "soft", les films très explicites et les films moins explicites²⁰. La question de la régulation de la diffusion de la pornographie a radicalement changé avec l'apparition de nouvelles technologies telles que les chaînes télévisées câblées et le réseau Internet qui rendent le contrôle de la diffusion extrêmement difficile.

La liberté d'expression

La question de la liberté d'expression est surtout traitée aux Etats-Unis, du fait de l'existence du Premier amendement sur la liberté d'expression qui constitue une protection constitutionnelle pour la publication d'idées et de matériel culturel. Pour restreindre la diffusion de la pornographie, il faut montrer qu'elle met en cause d'autres droits constitutionnels. C'est la stratégie qu'avaient adoptée Andrea Dworkin et Katherine MacKinnon : contourner la nécessité de la protection de la liberté d'expression (ce roc que constitue le premier amendement) en arguant que la diffusion de la pornographie est une menace sur les droits civiques des femmes (cf. infra).

L'histoire de la pornographie

La pornographie a une histoire. On sait que dès l'Antiquité, les romains utilisaient des fresques représentant des situations sexuelles dans les bordels de Pompéi. Lynn Hunt considère que la pornographie moderne est apparue au moment où se développait l'imprimerie, avec les œuvres de Aretino, qui comprenait des dialogues avec des gravures. C'est aussi l'aube de l'apparition du roman et donc de la subjectivité, et l'aube de l'autonomisation et de la spécification de la sphère du sexuel. L'émergence d'un discours centré sur l'activité sexuelle est donc associée à un ensemble de facteurs culturels tels que l'émergence de la subjectivité et le développement des technologies de l'imprimerie. Le développement d'une publicité et d'une diffusion certes restreinte à cette époque serait apparu avec le développement de l'imprimerie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, se développent les romans. Dans les *120 journées de Sodome*, texte considéré comme l'un des plus beaux fleurons de la pornographie, Sade évoque l'intérêt de la pornographie pour l'excitation sexuelle. Il assigne aux "conteuses", un groupe de vieilles femmes, le rôle de raconter des histoires sexuelles afin d'échauffer les esprits et de ranimer en permanence les excitations et les érections potentiellement défailtantes. Les récits sexuels auraient ainsi un potentiel de stimulation érotique plus fort que la participation directe à des actes sexuels.

La constitution des bibliothèques ouvre la nécessité d'une classification des ouvrages qui servira de fondement à la restriction de l'accès aux livres (avec plus tard la création de "l'Enfer" de la Bibliothèque Nationale). La pornographie a servi de véhicule à des idées contestataires, anticléricales et dirigées contre le pouvoir politique. C'est pourquoi l'un des éléments de leur restriction a eu pour but de réprimer les stratégies anticléricales des libertins et des idéologues du XVIII^e siècle. Il est cependant important de noter que le principe de la classification des œuvres interdites repose sur l'identification des œuvres, de leurs auteurs, de leur maison d'édition et de leur date d'édition. Les œuvres sont ainsi individualisées contrairement à un certain nombre de débats actuels où on observe que l'on parle de "la pornographie" sans spécifier d'œuvres précises et identifiables. Cette façon de traiter de "la pornographie" comme d'un ensemble non spécifié constitue une forme de condensation, procédé rhétorique à la base de l'élaboration des représentations.

Comme on peut le constater au terme de ce bref aperçu des tendances de la recherche en sciences sociales, la pornographie est traitée comme un objet psycho-sociologique, impliquant l'analyse de l'impact des communications de masse sur les comportements des individus et comme un objet politique mettant en œuvre l'intervention de l'État. Sa production, sa diffusion, sa distribution et sa consommation apparaissent très fortement régulées par les instances d'état, dans le sens d'une restriction. Tout ne peut être produit ni montré à tout le monde. Les productions pornographiques, ou "sexuellement explicites" font ainsi l'objet de régulations qui dépassent de loin en intensité et en quadrillage la majorité des autres productions culturelles, y compris celles qui représentent des actes de violence. Cette situation me semble liée au fait que la pornographie n'est pas considérée comme une représentation, comme une fiction de la sexualité, mais bien comme une forme d'activité sexuelle elle-même. Mais paradoxalement, la majorité des documents pornographiques représentent les actes qui sont réalisés par la majorité de la population et la représentation de ces actes sexuels fait l'objet d'un interdit. Le paradoxe réside en ceci que l'interdit ne porte bien sûr pas sur des actes qui sont considérés comme l'expression de la normalité sexuelle, mais sur leur représentation et leur évocation. C'est bien l'acte de représentation de l'activité sexuelle et les déplacements métaphoriques dont elle fait l'objet qui transforment celle-ci en pornographie. Ce qui fait toute la différence entre la pornographie et la sexualité. Mais en dépit de cette différence fondamentale, la pornographie et la sexualité entretiennent des liens : la pornographie a parmi ses fonctions celle de stimuler l'activité sexuelle (principalement masculine) et de contribuer à la masturbation. Il s'agit là de l'impact majeur de la pornographie sur l'activité sexuelle qui est paradoxalement celui qui est le moins évoqué. Si l'on exploite la piste proposée par Sade, la pornographie aurait même un potentiel érotique supérieur à la participation à l'activité sexuelle. La majorité des travaux visant à mesurer l'impact de la consommation de pornographie sur l'activité sexuelle ont porté sur la stimulation des comportements déviants et violents, le viol et l'agression sexuelle contre les femmes. On retrouve peut-être avec la pornographie l'un des tabous touchant à l'évocation de la masturbation.

LES DEFINITIONS DE LA PORNOGRAPHIE : UN ENJEU POLITIQUE

La définition même de la pornographie ne fait pas l'objet d'un consensus. Elle repose dans la plupart des cas sur les valeurs de celui qui produit la définition et procède souvent en utilisant ces valeurs de façon implicite.

La pornographie et le sens commun

En 1964, Potter Stewart, un juge de la cour suprême des Etats-Unis a déclaré qu'il ne peut pas définir ce qu'est la pornographie mais qu'il la reconnaît immédiatement quand il en voit (cité par Linz & Malamuth, 1993). La définition de la pornographie tombe donc sous le sens commun et le juge Potter n'énonce pas explicitement les critères qui participent de sa "reconnaissance" de la pornographie : on ne sait s'il évoque son dégoût ou ses érections.

Une définition de la pornographie, sous forme de "test" a été énoncée dans les minutes d'un jugement rendu en Californie :

The "Miller test" : (Miller vs California, 1973) : To be without the first amendment protection, materials must meet the tripartite test enunciated in Miller vs California :

1 : The average person applying contemporary standards, would find that the work, taken as a whole, appeals to prurient interest (in sex) ; and

2 : the work depicts or describes, in a patently offensive way, sexual conduct specifically defined by the applicable state (or federal law); and

3 : the work taken as a whole, lacks serious literary, artistic, political, or scientific value." (cité in : Hawkins, Zimring, 1988, p. 131).

Cette définition considère ainsi qu'une œuvre est pornographique si elle suscite une excitation sexuelle "lascive" : c'est donc bien la fonction d'excitation qui retire à la pornographie la protection du 1^o Amendement de la Constitution américaine. On retrouve à nouveau le sens commun et la loi commune à propos du caractère offensif de telles descriptions lascives de l'activité sexuelle et des critères esthétiques partagés par "l'individu moyen" des Etats-Unis d'Amérique.

Au delà de la référence au sens commun, souvent invoquée dans les débats sur la pornographie, on retrouve les critères établis par des historiens de la pornographie pour définir les caractéristiques des tout premiers documents occidentaux considérés comme pornographiques. Commentant l'œuvre poétique de l'Arétin, un historien de l'art a considéré que la pornographie consistait dans une alliance entre la représentation de choses sexuelles et la transgression

délibérée des tabous et des conventions sociales : "La présentation réaliste, visuelle ou écrite, de tout comportement génital ou sexuel comprenant une violation délibérée des tabous sociaux et moraux les plus couramment partagés" ²⁵. Plus tard, les écrivains du XVIII^e siècle utiliseront le thème de la sexualité pour faire avancer les idées révolutionnaires, ce qui leur vaudra de subir les affres de la censure ²⁶. La transgression des valeurs dominantes semble donc avoir constitué un ingrédient important de la pornographie, et apparemment la représentation des organes et des actes sexuels constitue une transgression de ces valeurs.

Les commissions d'enquête sur la pornographie

Aux Etats-Unis, "la pornographie" constitue un enjeu politique qui implique les plus hautes sphères de l'Etat. À différentes reprises, le gouvernement des Etats-Unis a mis en place des commissions d'enquête sur la pornographie. Il est intéressant de noter, que ces différentes commissions ont produit des rapports diamétralement opposés et que chacun d'entre eux a suscité de violentes controverses ²⁷.

Une première Commission a été instituée en 1968 à l'initiative du sénateur John McClellan (Démocrate, Arkansas), sous la présidence de L. Johnson. Le rapport publié sous la présidence de Richard Nixon fut rejeté par celui-ci qui le trouva trop libéral. Le même sénateur J. McClellan introduisit en 1970, au Sénat une résolution visant à condamner le rapport qui fut acceptée par 60 voix contre 5. Ce rapport conclut notamment que : "La Commission n'a pas été en mesure de conclure que l'exposition à du matériel érotique constitue un facteur causal pour des crimes sexuels" ²⁸.

En Mai 1985, l'Attorney General des Etats-Unis, Edwin Meese rend publique la constitution d'une Commission comprenant 11 membres, établie à la demande du président Reagan. Ce rapport fut aussi contesté par l'*American Civil Liberties Union*, notamment, et considéré comme

²⁵ L. Hunt. *op. cit.* p. 25.

²⁶ R. Darnton. *Edition et sédition : L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*. Paris, Gallimard, 1991.

²⁷ Pour une analyse détaillée des rapports élaborés par ces différentes commissions voir : G. Hawkins, F. Zimring. *Pornography in a free society*. Cambridge, Cambridge University Press. 1988.

²⁸ U.S. Commission on Obscenity and pornography. (1970). *The report of the Commission on Obscenity and pornography* New York, Random House.

un "panorama de propositions anti-constitutionnelles". Ce rapport arriva à la conclusion opposée à celle qui avait été établie par la précédente Commission : "Nous sommes arrivés à la conclusion, à l'unanimité et sans aucun doute, que les preuves existantes permettent d'affirmer que l'exposition substantielle aux matériels "sexuellement violents", tels qu'ils ont été décrits, constituent la cause de comportements anti-sociaux de violence sexuelle, et pour certains groupes, la possibilité de commettre des actes illégaux de violence sexuelle" ²⁹.

Ces deux rapports ont été élaborés à l'aide de démarches différentes. Le rapport de 1970 a été réalisé par un comité d'experts et de représentants des principaux courants de pensée. Il représente une somme de l'état de la littérature scientifique parue à l'époque sur la pornographie, et développe une optique libérale. Celui de 1986 s'appuie peu sur des travaux scientifiques existants en la matière, mais plutôt sur des témoignages de représentants de la "société civile" et sur le sens commun. Les experts ont donc élaboré des analyses et des recommandations qui ont été radicalement contestées par les "citoyens". Mais les représentants du sens commun ont été contestés à leur tour dans la mesure où leurs recommandations constituaient des violations flagrantes de la Constitution.

Le débat porte sur les définitions de trois termes clés : obscénité, pornographie et *erotica*. Le terme d'obscénité fait l'objet d'un consensus. Les deux commissions considèrent que c'est le terme à employer dans un contexte légal pour désigner les "matériels prohibés", mais ne se prononcent pas sur leur contenu. Par contre les deux commissions divergent quant à la définition du terme de pornographie. Pour la Commission Johnson, "le terme de pornographie n'est pas utilisé ... Il apparaît ne pas avoir de signification légale et dénote le plus souvent une désapprobation subjective de certains matériels plutôt que leurs contenus et leurs effets". Pour la Commission Meese : "La pornographie semble définir, pratiquement, toute description de la sexualité que la personne qui emploie ce terme désapprouve. Nous avons tenté de minimiser l'utilisation de ce terme dans le présent rapport". La Commission Johnson utilise parfois le terme de *erotica* au même titre que les termes de "matériel sexuellement explicite" ou "matériel sexuellement orienté" "pour se référer à l'objet de son rapport". Pour la Commission Meese, "le terme *erotica* est utilisé pour désigner des matériels sexuellement explicites que celui qui emploie

²⁹ United States Attorney General's Commission on Pornography (1986). *Attorney General's Commission on Pornography : final report* Washington D.C. Dept. of Justice.

ce terme approuve. Nous avons, une fois de plus choisi d'éviter l'emploi de ce terme autant que possible".

L'analyse de ces différentes définitions fait apparaître l'importance du sens commun et du recours à l'implicite et à la tautologie pour donner une définition de la pornographie. La "subjectivité" est reconnue comme une source d'opinion. La Commission Meese reconnaît ainsi que toute définition de la pornographie engage l'opinion de celui qui l'utilise et affirme vouloir refuser cette dimension subjective. Le texte met bien en évidence que le fait de qualifier un document de pornographique ou d'érotique implique *de facto* une attitude à l'égard de ceux-ci. Ce qui apparaît en contradiction avec la démarche utilisée dans ce même document fondée sur le recours à des témoignages subjectifs opposés à la pornographie.

Carol Vance, une anthropologue féministe américaine, a étudié et présenté dans un excellent article le fonctionnement de la Commission Meese de 1986. Elle a observé les auditions des témoins et des "victimes de la pornographie", et montré comment on avait refusé de prendre en compte *les preuves scientifiques* qui contredisaient les témoignages accablants produits par des hommes et des femmes qui se considéraient comme des victimes de la pornographie³⁰. Carol Vance décrit notamment la différence de traitement qui a été faite à deux actrices de l'industrie érotique (ayant travaillé pour des magazines comme *Play Boy* et *Penthouse*). L'une s'inscrivait dans la perspective de la Commission en disant qu'elle avait été manipulée et dominée dans son activité. L'autre disait au contraire que sa vie personnelle et sa vie professionnelle avaient été améliorées à la suite de son expérience dans l'industrie de la pornographie. Carole Vance raconte comment les membres de la Commission interrogeaient avec empathie celle qui disait avoir été battue, dégradée, humiliée, et considéraient presque comme une criminelle celle qui disait l'inverse. Elle raconte aussi l'audition d'un homme de 35 ans en Floride qui dit comment, par hasard, quand il était enfant, on lui avait mis entre les mains des magazines pornographiques, et comment "la pornographie" était devenue une obsession, une addiction jusqu'à devoir se faire traiter par un psychiatre.

³⁰ C. Vance. Negotiating sex and gender in the Attorney General's Commission on Pornography. pp. 29-49 In : L. Segal, M. McIntosh (eds). *Sex exposed. Sexuality and the pornography debate*. London, Virago, 1992.

La situation est donc inextricable. L'analyse de ces deux documents montre bien comment les attitudes politiques et les positions morales et idéologiques orientent de façon déterminante le contenu des propos sur la pornographie. Dans un climat de libéralisme politique, il est possible de considérer que "la pornographie" ne présente pas trop de dangers. Alors que dans un climat réactionnaire, la pornographie est chargée de tous les maux de l'humanité. De plus, la question de la subjectivité apparaît comme centrale dans l'organisation et l'élaboration des opinions.

Les féministes et la pornographie

On retrouve la même situation dans les débats qui ont opposé les féministes américaines. Les féministes sont loin d'être unanimes dans leur critique de la pornographie. On connaît mieux les positions de celles qui visent à criminaliser la pornographie. A. Dworkin et K. MacKinnon conçoivent la pornographie comme une forme de violation des droits civiques des femmes fondée sur une discrimination sur la base du sexe (genre).

"Ce que Andrea Dworkin et moi concevons comme pornographie est plutôt bien saisi dans notre définition légale. La pornographie est la subordination des femmes exprimée de façon graphique et sexuellement explicite, que ce soit au travers des images ou au travers des mots, et qui inclut aussi une ou plusieurs des dimensions suivantes : les femmes sont présentées de façon déshumanisée comme des objets sexuels, des choses ou des marchandises ; ou bien, les femmes sont présentées comme des objets sexuels qui jouissent de la douleur et de la mutilation ; ou bien les femmes sont présentées comme des objets sexuels qui ressentent un plaisir sexuel à être violées ; ou bien les femmes sont présentées comme des objets sexuels qui sont attachées, découpées, mutilées ou blessées physiquement ; ou bien, les femmes sont présentées dans des postures de soumission sexuelle, de servilité ou d'exposition ; ou bien certaines parties corporelles des femmes incluant le vagin, les seins et les fesses, mais pas seulement ces parties) sont exhibées de façon que les femmes soient réduites à ces parties de leur corps ; ou bien les femmes sont présentées comme des prostituées par nature ; ou bien les femmes sont présentées comme pénétrées par des objets ou des animaux ; ou bien les femmes sont présentées dans des scénarios de dégradation, de blessures, de tortures ; et elles sont représentées comme sales, inférieures, saignantes, battues, dans un contexte qui rend ces situations sexuelles"³¹. (MacKinnon, 1987, p. 262).

Ces deux auteurs représentent la pornographie comme une forme de déshumanisation de la femme livrée aux désirs sexuels des hommes et sous la forme d'actes de violence et de mutilation. Par ailleurs, Dworkin et MacKinnon considèrent aussi que la pornographie n'est pas un discours ni une représentation, mais qu'elle est la sexualité même, en actes. L'espace de la

³¹ K. MacKinnon. *Feminism Unmodified : Discourses on Life and Law*. Cambridge, Mass, Harvard University Press. 1987.

représentation et celui de la subjectivité qui intègre ou pas ces représentations est aboli. Il faut cependant rappeler que cette représentation de la pornographie est fondée sur une certaine conception de l'hétérosexualité. Andrea Dworkin estime que la violence est inhérente au rôle masculin dans les relations hétérosexuelles "normales". Elle développe l'argument selon lequel "le rapport hétérosexuel défini comme la pénétration-invasion d'un objet (féminin) passif par un sujet (masculin) actif serait à l'origine de la violence sexuelle" et que "le pouvoir mâle trouve son origine authentique dans le pénis qui est un symbole de terreur plus significatif qu'un fusil, un couteau, une bombe ou un poing"³². (Dworkin, 1987). Critiquant la position de Dworkin, Linda Williams écrit que "les femmes qui apprécient les fantasmes chargés de violence ou les pratiques sexuelles (un groupe dans lequel Dworkin semble inclure toutes les femmes qui ont des relations hétérosexuelles qui comportent un coït) sont considérées comme des collaboratrices avec l'ennemi phallique, et comme Suzanne Kappeler, l'écrit : "avec des hommes comme amants, personne n'a besoin de tortionnaires ?"³³ (Williams, 1989, p. 19). Selon cette interprétation, c'est l'activité sexuelle génitale, hétérosexuelle qui est globalement conçue comme une violence et une dégradation à l'égard des femmes. La pornographie ne serait donc pas dégradante en soi, mais dégradante parce qu'elle représente une activité conçue fondamentalement comme dégradante pour les femmes. La définition de la violence sexuelle ne porte donc pas uniquement sur les violences effectives, mais est étendue à toute représentation de l'activité sexuelle proposée aux hommes.

Cette position n'est pas partagée par toutes les femmes féministes qui ont analysé la pornographie. Lynn Segal, une sociologue féministe britannique, développe un tout autre point de vue. Elle cherche à comprendre la complexité de l'expérience sexuelle des femmes hétérosexuelles inscrites dans une démarche féministe et tente de résoudre le dilemme qui découle de la participation volontaire et bénéfique à des relations hétérosexuelles tout en maintenant un projet féministe. Elle tente aussi de ne pas apporter d'arguments aux "croisés anti-pornographie" qui visent à ramener l'activité sexuelle au sein du mariage. Elle critique aussi le fait que "les hommes, dans ce type d'analyse (elle fait explicitement référence aux travaux d'Andrea Dworkin) n'ont plus de sexualité. Ils ont quelque chose d'autre : un besoin de pouvoir,

³² A. Dworkin. *Intercourse*. New York, The Free Press, 1987.

exprimé au travers de la violence et déguisé sous la forme du sexe" ³⁴. Lynn Segal et d'autres auteurs, telles que Carol Vance, tente ainsi d'élaborer une critique de la pornographie qui ne vienne pas renforcer les arguments des conservateurs considérés comme "patriarcaux" et qui s'inscrit dans le combat féministe de femmes ouvertement hétérosexuelles. Carol Vance avait d'ailleurs noté lors de ses observations des auditions des témoignages recueillis par la Commission Meese (cf. supra) comment les arguments des "féministes anti-pornographie" avaient été facilement repris à leur compte par des ennemis des revendications féministes. Par ailleurs, à l'occasion d'une conférence visant à étudier les questions de sexualité et de pornographie, de façon ouverte, qui s'était tenue à Barnard College (le "college" féminin de Columbia University) en 1982, Carol Vance avait subi les dénonciations des "féministes anti-pornographie" qui avaient tenté d'interdire cette conférence et la publication de la brochure à l'aide d'arguments adressés aux autorités de l'Université ³⁵.

Dans ce contexte, les débats mettent en évidence comment les positions féministes à l'égard de la pornographie renvoient à des conceptions de la sexualité féminine et de la sexualité masculine, mais aussi à la prise en compte de la subjectivité, considérée dans une position d'autonomie relative par rapport à la réalité des actes. La pornographie ne constitue pas uniquement une activité sexuelle en soi et la sexualité n'est pas réductible aux actes, elle s'inscrit aussi dans les fantasmes qui constituent un espace pouvant être contradictoire avec celui des positions politiques. L'utilisation de la pornographie par les femmes et par les hommes apparaît alors beaucoup plus complexe. Comme on vient de le voir, les "féministes anti-pornographie" ont développé une conceptualisation qui réduit les différences de statut entre la pornographie et la sexualité, mais aussi une position réductrice de la sexualité, réduite aux seuls actes.

LES DEVELOPPEMENTS DE LA PORNOGRAPHIE

A l'heure actuelle, la société civile et les médias posent la question du développement de la consommation de pornographie chez les "jeunes" et de son rôle en termes d'incitation à la

³³ L. Williams. *Hard Core, Power, Pleasure and the "Frenzy of the Visible"*. Berkeley, University of California Press, 1989.

³⁴ L. Segal, M. McIntosh (eds). *Sex exposed and the Pornography debate*. London, Virago Press, 1992.

³⁵ C. Vance (ed.). *Pleasure and Danger : Exploring Female Sexuality*. New York, Routledge and Kegan Paul, 1984.

violence sexuelle. La conjonction entre des actes avérés de violence sexuelle chez des mineurs et la supposée augmentation de la consommation de pornographie incite certains à trouver un lien causal entre ces deux phénomènes. Cette question est aussi posée à propos des films mettant en scène des actes de violence. Par ailleurs, les débats qui ont eu lieu à cette occasion n'ont pas abordé la question de la masturbation considérée pourtant, dans un certain nombre de travaux, comme une dimension centrale de la consommation de pornographie.

Le développement de la consommation de pornographie

Traditionnellement, la pornographie apparaissait bien encadrée socialement dans le monde des adultes et considérée comme une forme de déviance. Des adolescents arrivaient aussi à se procurer ces documents. L'initiation sexuelle de nombreux adolescents a souvent été faite au moyen d'une consommation clandestine de magazines pornographiques. La pornographie apparaissait appartenir à un monde à part, bien reléguée dans les quartiers chauds des grandes villes, comme un secteur spécialisé. Une déviance tolérable, en quelque sorte. La situation a changé avec l'apparition et le développement des nouvelles technologies de la communication. Les barrières qui confinaient la pornographie dans un secteur marginal ont explosé. La pornographie est rentrée dans le domicile familial par le biais de la télévision, du réseau Internet et de la vente par correspondance, et occupe désormais une place importante dans la vie quotidienne. L'intégration de la pornographie au sein du domicile familial pose désormais la question de son accès aux mineurs, souvent bien plus habiles que leurs parents dans le maniement des nouvelles technologies de la communication et dans lesquelles la pornographie est omniprésente. Le "contrôle" et l'accompagnement parental de la consommation de pornographie par les enfants et les adolescents est difficile à mettre en place.

L'accès à la pornographie ne demande plus le même type d'effort, de déplacement vers les zones "chaudes" des grandes villes. La pornographie s'est ainsi banalisée et est désormais plus accessible aux femmes qui ne fréquentaient pas les quartiers de la prostitution urbaine et aux mineurs. Dans le même temps, ces quartiers chauds sont devenus de véritables attractions pour les touristes en goguette. On pense au *Red District* d'Amsterdam, à Pigalle à Paris et à la *Reeperbahn* à Hambourg, qui sont devenus des lieux de promenade pour adolescents, personnes du troisième âge et employées de bureau qui entèrent leur vie de jeunes filles. Aux Etats-Unis, par contre, ces quartiers ont disparu des centre-ville. Le succès populaire de Time Square à New

York est lié à l'exclusion des sex shops et des bars à danseuses nues vers les banlieues lointaines, à l'ombre des bretelles d'autoroutes. Dans les villes européennes, les quartiers chauds se sont aussi démocratisés.

Plus généralement, l'entrée de la pornographie dans la vie quotidienne, considérée comme intrusive par certains, s'inscrit dans un mouvement plus global d'érotisation de la culture contemporaine, au travers des médias, de la publicité et de la littérature, et dont la pornographie constitue une forme qui en dévoile les dimensions implicites. Ce processus d'érotisation de la culture tranche cependant avec les profils d'activité sexuels, qui ont été observés dans la majorité des enquêtes sur les comportements sexuels au cours des dix dernières années, et qui font apparaître une relative banalité de la vie sexuelle quotidienne pour la majorité de la population. Cette relative banalité de l'activité sexuelle de la majorité de la population tranche avec le développement d'une vie érotique plus diversifiée parmi une minorité de la population estimée à moins de 10 % de la population.

La place de la pornographie dans la vie sexuelle

L'intégration et la banalisation de la consommation de pornographie dans la vie sexuelle quotidienne des personnes ayant un ou plusieurs partenaires sexuels et de celles qui n'en ont pas s'inscrit dans le contexte de la construction sociale de la sexualité conjugale (et ce terme inclut globalement les différentes formes de couple) au même titre que le recours à d'autres productions culturelles telles les romans et les magazines sentimentaux et le recours aux substances pharmacologiques qui visent à stimuler l'érection masculine, sans parler des psychotropes. Cette situation pose différentes questions. D'une part, la pornographie viendrait-elle suppléer le déficit de l'érotisation des relations entre les sexes qui amènerait les hommes et les femmes à rechercher des sensations et des émotions dans un monde imaginaire, plus conforme à leurs désirs ? La différence de consommation entre les hommes et les sexes dévoile la différence entre leurs aspirations : aux hommes, la pornographie et aux femmes, les romans sentimentaux et les feuilletons télévisés. D'autre part, on sait que la consommation de pornographie est susceptible de constituer des comportements considérés comme addictifs et faisant l'objet de traitements psychothérapeutiques. On est confronté dans ce cas, à un véritable enfermement dans les mondes imaginaires offerts par la pornographie sans autre exutoire que la masturbation.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la pornographie sur le développement de la vie sexuelle des adolescents. Il est difficile de dire si les effets majeurs de la pornographie vont consister dans le développement d'une activité sexuelle fantasmatique et masturbatoire marquée par un repli sur soi, si la consommation de pornographie va contribuer au développement de la violence sexuelle, ou si elle va venir suppléer à une initiation de la sexualité. Il est en outre difficile de définir les contours psychologiques et sociologiques des groupes qui vont s'orienter dans l'une ou l'autre perspective.

Ainsi la pornographie va-t-elle contribuer à maintenir la banalité de l'activité sexuelle partenariale en développant une forte activité fantasmatique et masturbatoire ou bien va-t-elle s'inscrire dans le développement de formes d'activités sexuelles plus diversifiées. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur ce point.

SUGGESTIONS DE LECTURES

Apfelbaum B. (1984). "Professional films versus sexual reality" - p. 331-336 in : Seagraves R.T., Haerberle E.J. eds. *Emerging Dimensions of Sexology - Selected Papers from the Sixth World Conference on Sexology* New York, Praeger

Arcand, B. (1991). *Le jaguar et le tamanoir. Anthropologie de la pornographie.* Montréal, Boréal/Seuil.

Baudry, P. (1997). *La pornographie et ses images.* Paris, Armand Colin.

Berger A., Simon W., Gagnon J. (1973). "Youth and Pornography in Social Context." *Archives of Sexual Behavior* 2 (4) : 279-308.

Boyer Martine (1985). *Stratégies érotiques du cinéma, de la fin des années 50 au début des années 80.* Thèse Paris I, sous la direction de Marc Ferro (EHESS)

Boyer Martine (1990). *L'écran de l'amour.* Paris, Plon

Crépault C., Couture M. (1980). "Men's Erotic Fantasies." *Archives of Sexual Behavior* 9 (6), 565-581.

Darnton R. (1994). "Sex for thought" *The New York Review of Books* Vol. XLI, n°21, Dec. 22, 1994

Day, G., Bloom C. (1988). *Perspectives on pornography. Sexuality in film and literature.* London, MacMillan Press.

Donnerstein E., Linz D., Malamuth N., (1987). *The question of pornography : research findings and policy implications* New York, Free Press.

Donnerstein E., Malamuth N. (1986). *Pornography and sexual aggression.* New York, Academic Press.

Ellis J., (1980). "On Pornography, Screen." 21, 103

Faligot R., Kauffer, R. (1987). *Porno Business* Paris, Fayard.

- Gagnon J., Simon W. (1973). "Pornography : Social scripts and legal dilemmas". pp. 260-282. in : *Sexual conduct*. Chicago, Aldine.
- Goldstein M., Kant H., Judd L., Rice C., Green R. (1971). "Experience with Pornography : Rapists, pedophiles, Homosexuals, Transexuals and Controls." *Archives of Sexual Behavior* 1 (1), 1-15.
- Hans, M.F., Lapouge, G. (1978). *Les femmes, la pornographie, l'érotisme*. Paris, ed. du Seuil.
- Hawkins, G., Zimring, F. (1988). *Pornography in a free society*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Hunt, L. (ed). (1993). *The Invention of Pornography*. New York, Zone Books.
- Karp, D. (1973). "Hiding in pornographic bookstores : a reconsideration of the nature of urban anonymity." *Urban Anthropology* Janvier 1973, pp. 427-451.
- Kraakman D. (1994). "Reading Pornography anew : A Critical History of Sexual Knowledge for Girls in French Erotic Fiction, 1740-1840" *Journal of the History of Sexuality* Vol 4, (4), pp. 517-548.
- La Barre W. (1978). "The clinic and the field" in G.D. Spingler ed. *The making of psychological anthropology* pp. 259-299 Berkeley University of California Press
- Linz, D., Malamuth, N. (1993). *Pornography*. London, Sage.
- Lo Duca (1962). *Dictionnaire de Sexologie*. Paris, J.J. Pauvert.
- MacKinnon, C. (1987). *Feminism Unmodified : Discourses on Life and Law*. Cambridge, Mass, Harvard University Press.
- Marcus, S. (1964). *The other Victorians - A study of sexuality and pornography in Mid-Nineteenth-Century England* New York, Basic Books.
- McCormack T., (1988). "The censorship of pornography : Catharsis or learning ?" *American Journal of Orthopsychiatry* 5, 8 (4), pp. 492-504.
- Merritt, C.G., Gerstl J.E., LoSciuto L., (1975). "Age and Perceived effects of Erotica Pornographica : A National Sample Study." *Archives of Sexual Behavior* 4 (4), 605-621.
- Millard Jean (1981). *La répression contre le cinéma pornographique et l'incitation à la violence à partir de la Loi du 30 décembre 1975* Thèse EHESS sous la direction de Marc Ferro.
- Money, J., Athanasiou, R. (1973). "Pornography : Review and Bibliographic annotations." *Am. J. Obstet. Gynecol.* 115 (1) : 130-146
- O'Toole, L. (1998). *Pornocopia : Porn, sex, technology and desire*. London, Serpent's tail.
- Paalman M. (1990). Promoting Safer sex : Policy, implementation and research *Santé Publique et Maladie à Transmission sexuelle*. Eds, N. Job-Spira, B. Spencer, J.P. Moatti, E. Bouvet Paris, John Libbey, Eurotext
- Rao, Rama K. (1987). *An annotated bibliography on pornography: Current literature, 1980-1986*. Public Administration series : Bibliography P 2094. Vance Bibliographies, Monticello, Illinois, USA
- Schover L. (1981). "Male and female Therapist's responses to Male and Female Client Sexual material : An analogue study" *Archives of Sexual Behavior* 10 (6), 477-492
- Segal, L., McIntosh, M. (1992). *Sex exposed. Sexuality and the pornography debate*. London, Virago.

- Sontag S., (1967). "The pornographic imagination" *Partisan Review* XXXIV, 2, pp. 181-212
- Stoller R. (1991), "X S M" *Nouvelle Revue de Psychanalyse* n° 43, p. 223-247
- Stoller, R., (1991). *Pain and Passion : A psychoanalyst explores the world of S&M*. New York, Plenum.
- Stoller, R.J. (1991). *Porn. Myths for the twentieth century* New Haven, Yale University Press.
- Sundholm C. (1973). "The pornographic arcade: Ethnographic notes on moral men in immoral places" *Urban Life and Culture*, Avril 1973 pp. 85-104.
- U.S. Commission on Obscenity and pornography. (1970). *The report of the Commission on Obscenity and pornography* New York, Random House.
- United States Attorney General's Commission on Pornography (1986). *Attorney General's Commission on Pornography : final report* Washington D.C. Dept. of Justice
- Valensin, G. (1967). *Dictionnaire de la sexualité*. Paris, La Table Ronde.
- Vance, C. (1992). "Negotiating sex and gender in the Attorney General's Commission on Pornography." pp. 29-49 In : L. Segal, M. McIntosh (eds). *Sex exposed. Sexuality and the pornography debate*. London, Virago.